

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. STANFIELD—LES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION DU PÉTROLE ET LA PÉRÉQUATION—LES VUES DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question de privilège que soulevait le chef de l'opposition (M. Stanfield) vendredi dernier et éclaircir un malentendu qui a surgi au sujet de la péréquation des recettes provinciales découlant de la taxe sur l'exportation du pétrole. Depuis jeudi dernier, alors que je répondais à une question du chef de l'opposition, j'ai examiné les divers échanges qui ont eu lieu à ce sujet et je peux maintenant comprendre que ma position puisse sembler équivoque.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Lorsque j'ai fait ma déclaration à ce sujet le 4 janvier dernier, j'avais l'impression que les recettes provinciales découlant du partage de la taxe sur l'exportation du pétrole pour la période comprise entre octobre 1973 et janvier 1974 seraient comprises dans les revenus provinciaux assujettis à la péréquation. Dans les circonstances, j'avais calculé à environ 25 millions le coût des paiements supplémentaires de péréquation imputable au contribuable canadien.

Les conséquences à long terme m'inquiétaient, car je n'avais pas encore examiné le point de vue juridique de l'affaire, mais j'ai tout simplement présumé que les recettes seraient soumises à la péréquation. D'autre part, j'étais fort inquiet de ce que les redevances sur le pétrole qui montaient rapidement soient incluses dans la formule de péréquation, entraînant une montée en flèche des paiements de péréquation et, partant, des conséquences graves pour les contribuables canadiens et, à vrai dire, pour la viabilité même du programme de péréquation. Les députés ont pu se rendre compte de mon souci d'après les observations que j'ai faites à la Chambre le 3 janvier, la veille du jour où j'ai parlé d'un paiement probable de péréquation de 25 millions de dollars. J'ai alors dit que si les prix du pétrole produit au pays atteignaient le même niveau que ceux du marché international et s'ils se répercutaient sur les recettes provinciales soumises à la péréquation, j'entrevois une hausse des coûts de péréquation de plus de 800 millions de dollars, fardeau imposé au contribuable canadien. Comme je l'ai déclaré plus tard à l'extérieur de la Chambre, les coûts pourraient être encore plus élevés. En l'occurrence, nous pourrions être obligés d'envisager les modifications appropriées à la formule de péréquation. Monsieur l'Orateur, c'est dans le contexte de ces prévisions que j'ai demandé au chef de l'opposition d'envisager l'accroissement des paiements de péréquation lorsque j'ai répondu à sa question du mardi 12 mars.

Alors que j'étudiais cette question, j'ai demandé à nos conseillers juridiques si, aux termes de la loi et de la réglementation actuelles la part de recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole devait être comprise

dans les revenus provinciaux assujettis à la péréquation. Selon l'avis reçu vers le 4 janvier dernier, ces recettes provinciales ne devaient pas être soumises à la péréquation. Fort de cet avis, je me suis appliqué à clarifier la situation au profit des premiers ministres lors de leur conférence sur l'énergie en janvier dernier, de mes collègues les trésoriers et ministres des finances provinciaux et, par la suite, de tous les députés à la Chambre. Apparemment, mes explications n'étaient pas suffisantes, et je regrette la confusion dont j'ai pu être la cause.

Ce qui m'ennuie le plus dans toute cette affaire, ce sont les déclarations du chef de l'opposition selon lesquelles j'aurais sciemment tenté de l'induire en erreur lors de nos entretiens préalables à l'adoption du bill concernant la taxe à l'exportation. J'ai tenté de le voir la semaine dernière, mais il était toujours très occupé, pour des raisons que je comprends fort bien. J'ai l'impression qu'il pense que j'ai tenté de l'induire en erreur lorsque je lui ai expliqué le besoin que j'avais d'avoir les mains libres au sujet de la part fédérale des revenus à percevoir à même la taxe sur l'exportation du pétrole après le 31 janvier pour effectuer les paiements de péréquation; pourtant, il semble maintenant que la péréquation ne doive pas s'appliquer aux recettes provinciales provenant de cette taxe.

Je voudrais d'abord lui dire qu'au moment de nos entretiens au début de janvier, j'avais moi-même l'impression que la péréquation s'appliquait à ces recettes. Ensuite, j'ai dit avoir besoin de mes coudées franches quant à la part fédérale des recettes de la taxe sur le pétrole, parce qu'elle devait servir à protéger les prix dans l'Est, pour qu'ils soient uniformes d'un bout à l'autre du Canada, et à assumer les frais de la péréquation. La situation n'a pas changé. La protection des prix nécessitera presque tout le produit de la taxe à l'exportation. J'ignore encore le montant de l'augmentation totale des paiements de péréquation qui découleront, sinon des recettes de la part provinciale de la taxe à l'exportation, du moins des recettes provinciales soumises d'ordinaire à la péréquation.

Monsieur l'Orateur, le souci que j'ai exprimé en privé au chef de l'opposition lors d'entretiens qu'il a gracieusement acceptés est toujours aussi réel et valable. Je ne veux pas voir détruire les principes fondamentaux du programme de péréquation. Le programme a bien servi les intérêts du fédéralisme canadien. Il s'est montré généreux à l'égard des provinces dépourvues, lesquelles recevront cette année une somme supplémentaire de 400 millions, ce qui porte le paiement total à 1.4 milliard. De réputation internationale enviable, il fait la fierté de tous les Canadiens. Je continuerai à protéger ces principes fondamentaux contre les dangers que je redoute de la crise énergétique actuelle. Toutefois, monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition croit toujours avoir droit à des excuses parce que je n'ai pas su donner plus tôt des explications tant à lui-même qu'à la Chambre, je lui fais volontiers les miennes.